

Le Commandant en Chef de l'Armée  
2559

Quartier Général de l'Armée,  
le 4 juin 1945.

LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE  
à  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE  
L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE SUISSE,  
B E R N E .

Monsieur le Président,

Par sa lettre du 30 août 1939, M. le Président de l'Assemblée fédérale m'informait de mon élection au grade de Général, Commandant en chef de l'Armée.

Bien que l'armistice ne soit pas encore la paix, la cessation des hostilités en Europe permet d'entrevoir la fin prochaine de l'état de service actif et, de ce fait, l'allègement des charges que cet état entraîne pour le Pays.

Je propose donc au Conseil fédéral de fixer, sauf circonstances imprévues, au 20 août 1945 le terme du service actif.

Ce délai se confond avec celui qui me paraît nécessaire pour mener à bien la tâche que vous m'avez confiée.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de me libérer, à la même date, des fonctions de Commandant en chef de l'Armée et de me placer à la disposition du Conseil fédéral, en vertu de l'article 51 de l'organisation militaire.

La rédaction du rapport que je vous adresserai sur le service actif, avec les annexes établies par mes subordonnés directs, exigera un délai supplémentaire.

En vous annonçant la prochaine remise de mon mandat, je crois pouvoir considérer que l'Armée d'aujourd'hui est digne de celle qui m'a été confiée en 1939.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commandant en chef de l'Armée :  
Général Guisan.

Copie à M. le Président de la Confédération.